

« Rencontres de l'énergie » au cours du 1^{er} semestre 2016

« Les systèmes énergétiques du futur ? Quel marché "électricité et gaz" souhaitons-nous collectivement mettre en œuvre à l'horizon 2030 ? »

Janvier 2016

1. Présentation générale

Quels systèmes énergétiques connaissons-nous en 2030 ? Par quelles étapes transitoires, peut-être fragiles ou difficiles, devons-nous passer ?

L'avenir n'est pas écrit. Bien sûr, il y a des évidences, des évolutions prévisibles, et qui s'imposeront à nous. Il est bon de partager cette perception entre les différents acteurs actifs dans le secteur "électricité-gaz" pour identifier ce qui est incontestablement une évidence et ce qui est davantage controversé.

Parmi ces évidences, il y a certaines transformations qui s'imposeront à tous les acteurs : l'aboutissement de la libéralisation, la contrainte CO₂, les nouvelles utilisations de l'énergie (électricité et gaz), la production décentralisée...

Mais à côté de ces contraintes qu'il convient d'identifier clairement, il existe un espace de liberté que chaque acteur utilise à sa guise pour tenter d'influencer l'évolution du système, dans une direction qui lui convient particulièrement.

Comme les positions des différents acteurs peuvent parfois être divergentes dans ce domaine, des énergies multiples et souvent (parfois ?) contradictoires sont engagées en vue d'orienter le modèle dans des sens divers. Cela conduit à un gaspillage d'énergie, mais aussi à des opportunités manquées dues à une incapacité à prévoir suffisamment longtemps à l'avance les investissements les plus appropriés.

Personne n'a le monopole de la vision qui serait idéale pour le système énergétique. D'ailleurs, la solution idéale n'existe pas dans l'absolu. Mais le régulateur est bien placé – nous semble-t-il – pour solliciter toutes les parties concernées et leur faire exprimer leur vision propre. Ce faisant, ils pourront mettre en évidence ce qui est essentiel pour eux afin de pouvoir remplir correctement leurs missions spécifiques.

2. Le rôle spécifique du régulateur

Si le régulateur n'a pas, a priori, de vision plus pertinente ou plus légitime que celle que pourrait avoir tout autre acteur, il a comme mission de conseiller le Gouvernement et, à cette fin, il doit prendre connaissance des attentes diverses du marché : producteurs, fournisseurs, clients finals, gestionnaires de réseau, intermédiaires, agrégateurs, entreprises, représentants de catégories de consommateurs "atypiques"...

Sur base de l'ensemble des visions présentées et discutées, le régulateur pourra présenter une "vision coordonnée" de ce qui pourrait être un système énergétique possible à l'horizon 2030. Cette vision coordonnée ne satisfera pas complètement chaque acteur pris isolément mais ne devrait pas non plus susciter d'objection majeure de la part de l'un d'entre eux, si l'exercice a été mené correctement et honnêtement.

Rappelons qu'une "vision" n'est pas une "prévision". Prévoir ce qui va se passer effectivement suppose que tout serait déjà écrit. La CWaPE ne partage pas cette approche fataliste et entend privilégier un système énergétique « vertueux », tel qu'il pourrait raisonnablement fonctionner. Ce système doit prendre en compte les contraintes inévitables ; il doit tenir compte de la réalité et permettre à chaque acteur d'y trouver une place et un rôle valorisant. L'attitude des acteurs aujourd'hui conditionnera le système qui fonctionnera dans une dizaine d'années et c'est pourquoi il est essentiel de prendre conscience de ce qui se prépare et de ce que nous souhaitons collectivement voir se réaliser.

Il est, nous semble-t-il, de la responsabilité du régulateur d'assurer cette "vision coordonnée" en toute transparence et sans frilosité. Cela permettra à ceux qui y adhèrent d'être rassurés dans les choix qu'ils opéreront, et cela obligera ceux qui ne s'y retrouvent pas à argumenter et expliquer, en toute transparence également, pourquoi le modèle proposé ne leur permettrait pas d'atteindre leurs objectifs spécifiques et de remplir correctement leur rôle dans le système.

3. L'objectif poursuivi par ces rencontres

L'objectif de ces rencontres vise le moyen terme. Il n'est donc pas centré sur le court terme opérationnel ; au contraire, l'audace poursuivie est de tenter un "remue-méninge" entre acteurs énergétiques en se projetant dans un futur souhaitable mais sans utopie ni résignation. De cet échange et de ces confrontations, nous espérons dégager un langage commun, une meilleure compréhension des enjeux et des attentes pour chacun. Le but recherché n'est pas le consensus mais plutôt l'affirmation forte et partagée des priorités de chacun.

L'objectif poursuivi par ces rencontres est donc à la fois particulièrement ambitieux et particulièrement modeste. Particulièrement ambitieux parce qu'il s'agira de définir une vision qui s'appuiera sur l'ensemble des tenants et aboutissants du système énergétique mondial. Il se veut aussi et surtout particulièrement modeste car il entend agir (exprimer des recommandations) strictement au niveau des compétences régionales wallonnes relatives aux marchés du gaz et de l'électricité, en prenant comme des faits acquis les orientations et décisions définies aux niveaux belge, européen et mondial.

Il s'agira donc de définir une vision du marché à l'horizon 2030 qui s'appuiera sur l'intelligence collective du groupe des participants, chacun étant spécialiste dans son secteur. La confrontation du spécialiste et des autres acteurs confrontés à cette réalité devrait permettre le côté "ambitieux" de la démarche. Toutes les compétences seront en effet représentées autour de la table. La CWaPE se chargera de rappeler le côté "modeste" de la démarche en ramenant systématiquement les orientations à prendre à ce qui se situe strictement au niveau de ses compétences.

Rien ne garantit donc la réussite de ces rencontres. Rien n'est pré-écrit, tout doit être réalisé ensemble mais la CWaPE entend créer le cadre qui devrait rendre la dynamique positive. Ainsi, l'implication constructive de tous les acteurs est indispensable (et non garantie) pour obtenir des résultats de qualité.

Définir une vision, c'est aussi, forcément, préciser le rôle spécifique de chaque acteur dans le système énergétique de demain. Cela pourrait sembler trivial mais les incertitudes – et non des moindres – subsistent. Un résultat important de ces rencontres serait que le rôle de chacun puisse être mieux clarifié et, ayant été défini ensemble, mieux accepté.

4. Participation

Ces rencontres ne constitueront pas des réunions techniques ou opérationnelles. Il s'agira davantage de "brainstormings" et de confrontations de visions d'avenir. La CWaPE demande dès lors aux différents acteurs de déléguer à ces rencontres un nombre restreint d'intervenants, qui ont la responsabilité au sein de leur entreprise de réfléchir et de contribuer à cette vision d'avenir. Dans la mesure du possible, une continuité des personnes représentantes est souhaitée en vue de progresser dans la réflexion et de maintenir le caractère "global" de la démarche participative.

Les acteurs invités sont :

- les gestionnaires de réseau de distribution et de transport ;
- les fournisseurs d'électricité et de gaz ;
- les producteurs d'électricité et de gaz ;
- les intermédiaires (agrégateurs, ESCO...);
- les représentants des clients résidentiels et des clients précarisés ;
- les représentants des clients industriels ;
- les gestionnaires de réseaux professionnels ;
- les facilitateurs "énergie" de la Région wallonne ;
- l'Administration de l'énergie ;
- le Cabinet du Ministre wallon de l'énergie ;
- les commissaires du Gouvernement wallon auprès de la CWaPE ;
- les régulateurs belges des marchés de l'électricité et du gaz ;
- le Service de Médiation de l'Energie ;
- les académiques ou bureaux d'étude directement impliqués dans les études en cours relatives à la problématique des systèmes énergétiques, supportées par la Région wallonne.

Les acteurs invités seront directement contactés et devront proposer une liste réduite de participants, qui pourra être acceptée ou réduite. Des acteurs non invités pourront se manifester s'ils considèrent rentrer dans les conditions. Leur dossier sera analysé individuellement.

5. Méthode et perspectives

La CWaPE entend réunir tous les acteurs de marché durant le 1^{er} semestre 2016 et leur permettre, à tour de rôle, de présenter leur "vision idéale" du système énergétique à l'horizon 2030. Des débats s'ensuivront.

In fine, la CWaPE devrait proposer une série de pistes pour encadrer de façon plus précise l'évolution du système énergétique au travers de règles et de dispositions législatives. Ces pistes seront débattues entre les différents acteurs avant d'être progressivement transposées en règlements (Règlements techniques, Communications...), méthodologies tarifaires, lignes directrices et autres propositions législatives (décrets, AGW...) à suggérer aux autorités compétentes. Les orientations les plus significatives relèvent bien sûr de la compétence exclusive du Parlement.

Le programme des diverses initiatives à prendre par la CWaPE dans les cinq prochaines années sera repris sous forme d'une feuille de route, qui sera finalisée par le Comité de Direction de la CWaPE et soumis au Gouvernement.

Le cycle consistera en plusieurs rencontres de l'énergie d'une demi-journée ou d'une journée complète. Des comptes-rendus seront communiqués, ainsi que les copies des supports des présentations. Des réunions bilatérales ou multilatérales pourront être tenues entre les rencontres et particulièrement avant la dernière rencontre.

6. Ebauche de programme

- **Rencontre 1 : Présentation méthodologique par la CWaPE (le 5 février 2016, de 8h45 à 14h30)**

Cette première demi-journée se veut méthodologique : comment aborder la problématique vaste et largement interconnectée entre toutes ses composantes des "systèmes énergétiques du futur". La CWaPE présentera des pistes d'évolution du système énergétique "électricité-gaz" à l'horizon 2030, en partant du constat des changements intervenus ou à venir.

Une réflexion sera menée également sur le rôle spécifique du régulateur, qui sera présentée par le président de BRUGEL.

Cette "vision initiale" sera seulement un point de départ (une pièce à casser), qui n'a pas la prétention d'intégrer toutes les contraintes des parties, sur laquelle pourront s'articuler et réagir les différentes "visions" qui seront ensuite présentées par chaque acteur.

Ce sera avant tout l'occasion de proposer une structure pour les présentations sur base de thèmes structurants. Enfin, cela pourra aussi être l'occasion de préciser certains termes et de se mettre d'accord, le cas échéant, sur des définitions. C'est aussi la formule qui a été jugée la plus efficace et la plus rapide pour concentrer les interventions ultérieures sur les aspects conflictuels, nécessitant le débat.

Les thèmes qui seront abordés concerneront notamment :

- la production décentralisée (verte et grise) ;
- la production centralisée (verte et grise) ;
- les réserves stratégiques ;
- le mix énergétique ;
- la flexibilité de l'offre ;
- la flexibilité de la demande ;
- la flexibilité commerciale et la flexibilité technique ;
- les acteurs de la flexibilité ;
- les compteurs "intelligents" ou "communicants" ;
- les réseaux "intelligents" ;
- les "micro-réseaux", réseaux fermés et réseaux privés ;
- le « consomm'acteur » ;
- la précarité énergétique ;
- l'utilisation rationnelle de l'énergie ;
- le stockage ;
- les tarifs incitatifs et les tarifs "cost reflective" ;
- les nouveaux usages ;
- le raccordement des nouveaux utilisateurs ;
- ...

- **Rencontre 2 : La vision des acteurs (réparties sur plusieurs journées en mars, avril et mai 2016 - dates provisoirement réservées : 11 mars, 15 avril et 13 mai)**

- Les gestionnaires de réseau
- Les fournisseurs
- Les utilisateurs de réseaux résidentiels
- Les utilisateurs résidentiels précarisés
- Les utilisateurs industriels et professionnels
- Les producteurs d'électricité et de gaz verts
- Les producteurs d'électricité grise
- Les autres métiers (agrégateurs, intermédiaires)
- les acteurs de la mobilité alternative...

De nombreux moments d'échange seront prévus.

- **Rencontre 3 : Les pistes/réponses proposées par la CWaPE (une journée en septembre 2016)**

- La Direction technique
- La Direction de la Promotion de l'électricité verte
- La Direction socio-économique et tarifaire (obligations de service public)
- La Direction socio-économique et tarifaire (méthodologie tarifaire)
- La Direction juridique
- Le Service régional de médiation pour l'énergie

* *
*